

Pour diffusion immédiate

Le 27 novembre 2006

n° 06-233

La Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers entre en vigueur

WHITEHORSE – La ministre de la Justice, Marian Horne, a annoncé l'entrée en vigueur imminente de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* (VASCQ) du gouvernement du Yukon.

La *Loi* offre aux Yukonnais une méthode confidentielle et sécuritaire pour prendre des mesures à l'égard d'activités illégales spécifiques qui créent un environnement malsain et dangereux dans leur collectivité. Ces activités comprennent la production, la vente ou la consommation de drogues illégales, la prostitution, l'abus de solvants et la vente ou la consommation illégale d'alcool.

« Ensemble, nous pouvons mettre un terme à ces menaces », a dit M^{me} Horne. « Nous sommes fiers de répondre aux besoins de nos concitoyens avec une loi qui leur donne le pouvoir de rendre leur quartier plus sécuritaire. »

Les résidents qui ont des inquiétudes à propos de certaines de ces activités dans leur quartier peuvent téléphoner au bureau VASCQ au 456-7226 ou, sans frais, au 1-866-530-7226. Le bureau VASCQ commencera ses opérations le mercredi 29 novembre. L'équipe VASCQ, formée d'agents d'application de la loi expérimentés, enquêtera sur les plaintes. À la suite de ces enquêtes, différentes options seront étudiées en vertu de la nouvelle *Loi* pour régler les plaintes.

Le degré de sévérité de la peine variera en fonction du délit. Les agents VASCQ travailleront en collaboration avec les propriétaires d'immeubles ou les locataires pour faire cesser toute activité illégale. Les agents VASCQ peuvent aussi demander à la Cour suprême d'obtenir une ordonnance de sécurité communautaire pour faire cesser une activité illégale en bloquant l'accès à une propriété. Si un tiers parti est touché négativement par des mesures prises en vertu de la *Loi*, les agents VASCQ collaboreront avec d'autres ministères et organismes non gouvernementaux pour assurer que les services nécessaires comme un logement temporaire, du soutien pour les enfants et de l'aide et des traitements sont offerts aux personnes touchées.

La *Loi* fait partie du nouveau Plan de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, qui constitue une approche coordonnée et globale de la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues. Le Plan de lutte a été élaboré à la suite de longues consultations avec les Yukonnais et les groupes intéressés et a été publié en octobre 2006.

« La nouvelle *Loi* donne suite à un des engagements que nous avons pris dans notre programme électoral pour protéger les familles et rendre les collectivités plus sécuritaires », a ajouté M^{me} Horne.

Les renseignements concernant cette loi sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice du Yukon à l'adresse www.justice.gov.yk.ca/fr.

- 30 -

Renseignements :

Albert Petersen
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
albert.petersen@gov.yk.ca

Barbara McLeod
Communications
Justice
867-393-7081
barbara.mcleod@gov.yk.ca